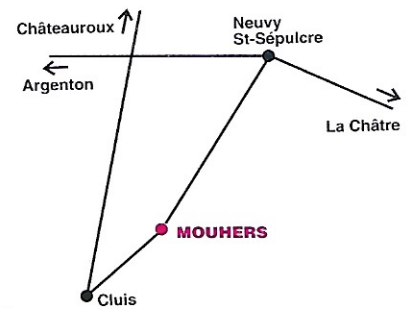


randonner à Mouhers



Commune appartenant au Val de l'Indre

Séjourner à Mouhers : 277 habitants - Mairie : 54.30.81.28

- Tous commerces et services à CLUIS (3,5 km)
- Restaurant "L'Assiette Berrichonne" - Tél. 54.30.85.14 - Pointphone : 54.30.81.66
- Fête de la Saint-Jean (fin juin)

Découvrir Mouhers et ses environs



MOUHERS, petit village champêtre entouré de bois, est construit sur les rives de la Bouzanne et de son affluent Le Couvent. Le site de Bonavois où passent les sentiers bleu et vert est l'exemple même de paysage typique de cette contrée. 📍

- MOUHERS appelé MOERS au XII^{ème} siècle, prit le nom de MOHERS en 1424 et devint DE MOHERIS en 1648.
- La paroisse dépendait de l'Abbaye de MARMOUTIER. L'église ogivale de Saint-Maurice des XII^{ème} et XIII^{ème} siècles fut remaniée au XIX^{ème} siècle. Une belle porte d'entrée (XIII^{ème} siècle) ouvre sur une nef unique suivie d'un chœur à chevet plat. La chapelle carrée nord du XV^{ème} siècle présente des culots symbolisant les quatre évangélistes. Elle fut un lieu d'étape pour les pèlerins de

St-Jacques de Compostelle. 📍

- Sur la lisière du Bois du Plaix, en 1459, Guillaume de CHAUVIGNY fonda "Le Couvent des Cordeliers du Plaix" avec une chapelle dédiée à Sainte-Catherine. En 1627, André IV de Chauvigny fit transformer cet ermitage primitif en un couvent regroupant 23 religieux.
- Au nord de MOUHERS, à proximité des circuits bleu (8 km) et vert (20 km), se trouve le château d'Archy (XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles) où résida l'écrivain berrichon

Henri de LATOUCHE (1785-1851). 📍

- Situé sur l'itinéraire jaune (14 km) le château féodal de LIMANGES hébergea Louis XIII qui s'était égaré lors d'une chasse dans la région.
- Sur les parcours jaune (14km) et vert (20 km), au lieu-dit "Le Fourneau", subsistent les vestiges d'anciennes forges : haut-fourneau, halle à charbon convertie en grange et logements ouvriers. 📍

MOUHERS vous accueille, soyez respectueux des 10 commandements du randonneur :

- Restez sur les chemins et sentiers balisés,
 - Gardez vos chiens en laisse,
 - Respectez cultures et animaux, outils de travail des agriculteurs,
 - Soyez courtois avec les randonneurs et autres usagers de la nature,
 - Ne jetez rien, emportez vos déchets,
 - Ne faites pas de feu en forêt,
 - Observez la faune et la flore sans les toucher,
 - Soyez silencieux et discret,
 - Respectez les équipements d'accueil et de signalisation,
- Signalez au plus tôt à la Mairie toute difficulté majeure rencontrée sur le parcours (obstacles, défaut de balisage...)